

ASSEMBLÉE NATIONALE

PJL D'URGENCE POUR MAYOTTE - (N° 772)

AMENDEMENT

N ° CE77

présenté par

M. Gosselin, M. Bourdeaux, M. Dive, M. Lepers, M. Nury, M. Rolland et M. Jean-Pierre Vigier

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 15, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.